

Ce formulaire  
concerne exclusivement le Programme Transition

## PROGRAMME TRANSITION 2020

### DEMANDE DE SUBVENTION

DOSSIER À RETOURNER À  
LA FONDATION AVANT LE  
2 MARS 2020.

Établissement : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

Directeur : M.  Mme  .....

E-mail : ..... Tél : .....

Service et spécialité : .....

Médecin chef de service :

M.  Mme  Dr  Pr  .....

E-mail : ..... Tél : .....

Responsable du projet auprès de la direction :

M.  Mme  .....

Fonction : .....

E-mail : ..... Tél : .....

Responsable du projet auprès de l'équipe soignante :

M.  Mme  .....

Fonction : .....

E-mail : ..... Tél : .....

Date, signature et cachet  
du médecin chef de service

Date, signature et cachet  
du directeur d'établissement



## Programme Transition

Au moins 1 million de jeunes entre 13 et 25 ans sont atteints d'une maladie rare ou chronique en France. Grâce aux progrès médicaux, l'amélioration de la prise en charge de ces patients a permis d'augmenter considérablement l'espérance de vie de la plupart d'entre eux ; de ce fait, ils devront quitter la pédiatrie pour le secteur de médecine d'adulte.

Cette transition, qui doit se faire dans la transmission et la continuité, reste un défi pour les patients et leur entourage, mais également pour les équipes soignantes, alors que le parcours de soins est souvent multidisciplinaire et complexe.

Dans certaines maladies rares ou chroniques, jusqu'à 30 % d'adolescents et de jeunes adultes sortent du circuit de soins et sont exposés à un risque accru de complications, de séquelles ou de mortalité, faute de prise en charge adaptée. Plus généralement, on considère que 60 % des transferts vers le secteur d'adulte posent problème. C'est pourquoi l'enjeu de santé publique est aujourd'hui majeur.

Au delà des aspects médicaux, il est important de prendre en compte d'autres composantes sur lesquelles la maladie peut avoir des impacts comme : la formation scolaire puis universitaire ou professionnelle, et, comme le choix d'un métier compatible avec les problèmes de santé dont on n'ignore pas les conséquences sociales.

Le programme lancé par la Fondation Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France fin 2014, accompagne les hôpitaux publics ou privés à but non lucratif, pour répondre aux besoins de ces jeunes souffrant de maladies rares ou chroniques, qui passent du secteur médical pédiatrique à une prise en charge en médecine d'adulte.

Pour plus d'informations sur le programme, vous pouvez consulter la brochure en ligne à l'adresse suivante : <http://www.fondationhopitaux.fr/wp-content/uploads/2016/09/brochure-transition-fhp-hf-20161.pdf>.

### ◆ Les principaux critères d'évaluation du projet portent sur :

- ❑ La mise en contexte et l'argumentaire du projet,
- ❑ La dynamique globale de prise en charge de l'adolescent/jeune adulte,
- ❑ Le fonctionnement prévu de l'espace dédié aux adolescents/jeunes adultes (horaires, accueil, personnel, budget...) et le processus de transition associé,
- ❑ L'information et les outils pédagogiques mis à la disposition des adolescents/jeunes adultes,
- ❑ Le caractère répliquable du projet et la mise à disposition du modèle à d'autres établissements hospitaliers,
- ❑ Le suivi et l'évaluation du projet.



## Synthèse du projet

Titre :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

### Pour l'évaluation, merci de préciser :

- ◆ Le nombre de lits de l'établissement : .....
- ◆ Le nombre d'adolescents/jeunes adultes concernés : .....



## Financement

**Coût global du projet :** ..... Euros

**Participation financière de l'établissement :** ..... Euros

**Montant de la subvention demandée à la Fondation :** ..... Euros

<b>Autres cofinancements :</b>	<b>Montant (en euros) :</b>

## Modalités

- ◆ Le dossier doit comporter ce formulaire, complété et signé par le médecin responsable du projet et par le directeur, un descriptif complémentaire sur papier libre détaillant les caractéristiques précisées en page 2, le plan des locaux destinés au projet et le calendrier prévisionnel d'éventuels travaux. Il doit nous être retourné, **avant le 2 mars 2020**, en un exemplaire, **par courrier postal exclusivement**. **Les dossiers non conformes ne seront pas examinés.**
- ◆ Tout projet conforme à la mission de la Fondation non retenu dans le passé, peut à nouveau être présenté cette année.
- ◆ Si le projet, une fois réalisé, doit entraîner des dépenses de fonctionnement, toute information prévisionnelle sur le montant et le financement de ces dépenses sera un élément complémentaire utile à l'évaluation du projet.
- ◆ En règle générale, la Fondation accorde une subvention ne dépassant pas 50 % du coût total du projet. Considérant qu'un projet est valable pour l'ensemble des disciplines médicales et chirurgicales, il ne sera financé qu'un seul projet par hôpital. Un projet présenté par un centre hospitalier, déjà doté d'un espace financé avec la participation de la Fondation, sera irrecevable. Il est aussi précisé que la Fondation ne participe en aucun cas aux salaires et aux honoraires des personnes impliquées. **Pour les demandes de subvention de 40 000 euros et plus, une présentation de 4 slides en format Powerpoint** doit être jointe au dossier. Un examen complémentaire pourra être requis.
- ◆ Après examen des dossiers par plusieurs évaluateurs et une éventuelle visite sur le site, la sélection des projets sera faite par le Comité d'Orientation de la Fondation, selon les critères spécifiques liés au programme (détaillés en page 2) et selon les critères généraux suivants :
  - 1) l'adéquation du projet à l'activité et aux besoins,
  - 2) la cohérence de la demande avec le projet d'établissement,
  - 3) l'adéquation du budget et des moyens humains avec l'importance du projet,
  - 4) les délais de réalisation,
  - 5) le cofinancement par l'établissement et éventuellement par d'autres partenaires financiers.
- ◆ Dans le cas d'un besoin d'informations complémentaires ou le souhait d'une modification du projet, formulé par les évaluateurs, un autre examen pourra être requis.
- ◆ Les informations permettant d'évaluer le projet selon ces critères doivent apparaître clairement dans la présentation du dossier. Lorsque le projet sera terminé, la Fondation procédera à son évaluation.
- ◆ La sélection et le classement effectués par le Comité d'Orientation seront soumis pour validation au Conseil d'Administration qui se prononce sans appel. Vous serez informés de sa décision **en juin 2020**.
- ◆ Tout projet conforme à la mission de la Fondation non retenu dans le passé, peut à nouveau être présenté cette année.

### Si votre projet est retenu :

1. Une convention référencée sera adressée en deux exemplaires au directeur de votre établissement.  
L'une d'entre elles, signée, devra nous être retournée dès réception.
2. Le projet devra être réalisé dans le délai indiqué sur la convention. Pour les projets d'envergure, la Fondation intégrera le Comité de Pilotage s'il y a lieu.
3. La subvention versée par la Fondation parviendra à l'hôpital sur présentation :
  - a. de la fiche financière remplie,
  - b. des documents comptables pour la totalité de la réalisation,
  - c. de l'attestation de conformité signée du directeur de l'établissement, certifiant que la réalisation est conforme au dossier accepté par la Fondation.

Ces documents devront nous parvenir dès la fin de la réalisation du projet. La Fondation visitera l'espace créé et sera destinataire d'un rapport d'activité annuel.

***Tous les projets soutenus par la Fondation sont consultables sur le site [fondationhopitaux.fr](http://fondationhopitaux.fr).  
Ce document est téléchargeable sur le site [fondationhopitaux.fr](http://fondationhopitaux.fr).***

### DIRECTION DES PROJETS - Programme Transition 2020

FONDATION HÔPITAUX DE PARIS-HÔPITAUX DE FRANCE  
13, rue Scipion – 75005 PARIS

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

Marie-Pierre DENIS-GUELFY Responsable du Service Projets,  
Chargée des relations avec les hôpitaux  
Christelle MANZANO - Assistante au Service Projets

Tél : 01 40 27 19 29 – Fax : 01 40 27 19 23

E-mail : [christelle.manzano@fondationhopitaux.fr](mailto:christelle.manzano@fondationhopitaux.fr)



FONDATION  
Hôpitaux de Paris  
Hôpitaux de France  
Reconnue d'utilité publique